

Bienvenue au département Génie Civil Construction Durable

Promotion 2020/2022



Covid 19



La rentrée et les activités pédagogiques seront organisées dans le respect des consignes sanitaires nationales ou spécifiques à l'Université Paul Sabatier.

Livret d'accueil

Septembre 2020

Sommaire

Le mot du Chef de Département

1. Environnement Universitaire
2. Organisation de l'IUT
3. Le département GCCD
 - 3.1. Les enseignants et personnels du département
 - 3.2. Le Conseil du département
 - 3.2.1. Attributions
 - 3.2.2. Fonctionnement
 - 3.2.3. Représentants des étudiants au Conseil de département
 - 3.3. L'organisation de la formation au département
 - 3.3.1. Groupes
 - 3.3.2. Semestres, unités d'enseignement et modules
 - 3.3.3. Emploi du temps
 - 3.3.4. Absences
 - 3.3.5. Modalités d'évaluation
 - 3.3.6. Avertissement sur le plagiat
 - 3.3.7. Stages 1^{ère} et 2^{ème} année
 - 3.3.8. Communication
 - 3.3.9. Délivrance du DUT
 - 3.4. La vie dans le département
 - 3.4.1. Plans du département GCCD
 - 3.4.2. Règles de vie
 - 3.4.3. Téléphones portables
 - 3.4.4. Sécurité
 - 3.4.5. Accès au département
4. A votre disposition
 - 4.1. Service scolarité
 - 4.2. Services médicaux-sociaux
 - 4.3. Restauration
 - 4.4. Association étudiante en GCCD
 - 4.5. Centre de Ressources DOCUMENTAIRES (CRDOC)
 - 4.6. Activités sportives
 - 4.7. SCUIO-IP

Le mot du Chef de département

Vous êtes la toute dernière promotion engagée dans un cycle d'études universitaires de 4 semestres sanctionnés par le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Génie Civil-Construction Durable. Ce diplôme a une double finalité, vous permettre :

- Soit de rentrer directement dans la vie active ;
- Soit de poursuivre des études supérieures (poursuite d'études courtes, avec les licences professionnelles, ou poursuites d'études longues, avec les L3 + Master ou les Ecoles d'ingénieurs...).

Le DUT est un diplôme national polyvalent, qui cependant se spécialise partiellement lors de votre semestre 4.

La formation que vous allez suivre se veut universitaire mais aussi résolument professionnelle : elle comprend des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dont nous nous portons garants en délivrant le DUT.

Cela exige bien évidemment, de votre part, un travail certain et une assiduité sans faille, mais aussi motivation et ouverture d'esprit !

De nouvelles formes d'enseignement, et des disciplines nouvelles (en particulier technologiques), vont s'offrir à vous. Définies par un Programme Pédagogique National (PPN), elles sont destinées à vous donner les bases de votre futur métier.

L'équipe du département a pour mission de vous accompagner dans votre parcours, et travaille à créer les conditions de votre réussite.

Bienvenue et bon courage pour cette année universitaire !

Le Chef de département

Anaclet TURATSINZE

1. Environnement Universitaire

Des informations générales sont disponibles sur le site de l'Université : <http://www.univ-tlse3.fr/>

2. Organisation de l'IUT

Composante de l'Université Paul Sabatier, l'IUT Paul Sabatier, créé en 1967, représente aujourd'hui le plus important IUT de France, tant par sa taille que par la diversité des formations qu'il propose : 14 spécialités de DUT et 34 licences professionnelles, plus de 5300 étudiants répartis sur 4 sites (Ponsan, Rangueil, Auch et Castres). Cet IUT est placé sous la responsabilité d'un Directeur, Patrick LAURENS et de cinq directeurs adjoints (Eric FRANKENBERG, Myriam CARCASSES, Dominique PINON, Bruno GABRIEL et Stéphan MONGRAND).

Le directeur assure sa fonction en étroite relation avec un Conseil d'Administration et des Commissions Spécifiques.

Le Conseil d'Administration de l'IUT est composé de représentants élus des diverses catégories de personnels, de personnalités extérieures et d'étudiants. Ses attributions sont les suivantes :

- Elaborer et modifier le règlement interne
- Elaborer le budget de l'IUT
- Etablir la politique générale de fonctionnement et de développement de l'IUT
- Déterminer les besoins de l'IUT (personnels, locaux, matériels, etc...)

Les étudiants sont représentés dans chacune des instances de l'Université :

Au niveau de l'**UPS** : Conseil d'Administration, CFVU, Conseil Scientifique.

Au niveau de l'**IUT** : Conseil d'Administration
Durée du mandat : 2 ans
Elections au 1^{er} semestre (novembre).

Au niveau du **Département** : Conseil de Département

Représentation des étudiants : 3 collèges
Collège **1^{ère} année** : 5 étudiants et 4 suppléants
Collège **2^e année** : 4 étudiants
Collège **Licence Professionnelle** : 1 étudiant
Durée du mandant : 1 an

3. Le département GCCD

3.1. Les enseignants et personnels référents du département

Une quarantaine d'enseignants, 2 secrétaires (1 en cours de recrutement), 2 techniciens et 1 informaticienne travaillent au département GCCD de Toulouse. Vous trouverez ci-dessous les noms des personnes qui occupent des fonctions particulières et auxquelles vous pourrez vous adresser.

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Chef de département Bureau B14	Anaclet TURATSINZE 05 62 25 88 44 anaclet.turatsinze@iut-tlse3.fr	
Direction des études Bureau B10	Marie-Pierre CUBAYNES 05 62 25 88 46 marie-pierre.cubaynes@iut-tlse3.fr	Angélique ROUX 05 62 25 88 39 angelique.roux@ut-tlse3.fr
Chef de département adjoint, Responsable Parcours Licence IUT et 2^{ème} année en alternance	Marc VILLA 05 62 25 88 54 marc.villa@iut-tlse3.fr	
Responsables des stages	Marie-Pierre CUBAYNES 05 62 25 88 46 marie-pierre.cubaynes@iut-tlse3.fr	Marc VILLA 05 62 25 88 54 marc.villa@iut-tlse3.fr
Responsable des poursuites d'études		Fabrice DEBY 05 62 25 88 55 fabrice.deby@iut-tlse3.fr
Responsable Relations Internationales (stage et semestre à l'étranger) Bureau B24	Roland CANDALOT 05 62 25 88 56 roland.candalot@iut-tlse3.fr	
Responsable SHN (Sportif Haut Niveau)	Jérôme VERDIER 05 62 25 88 42 jerome.verdier@iut-tlse3.fr	
Personnels administratif et technique		
Secrétariat pédagogique Bureaux B11 et B12	Delphine VACHER 05 62 25 88 41 delphine.vacher@iut-tlse3.fr	
Technicienne Informatique Bureau B15	Sandrine MIEGEVILLE 05 62 25 88 47 sandrine.miegeville@iut-tlse3.fr	
Techniciens Atelier	Bernard HERIDE et Jean-Louis PRADERE 05 62 25 88 64 bernard.heride@iut-tlse3.fr et jean-louis.pradere@iut-tlse3.fr	

3.2. Le Conseil de département

3.2.1. Attributions

Le Conseil de département se prononce sur toutes les questions concernant le fonctionnement du département, tant au niveau pédagogique que financier.

3.2.2. Fonctionnement

Le Conseil de département est constitué d'élus étudiants de première, seconde année et Licence professionnelle, d'élus d'enseignants, personnels technique et administratif et de trois personnalités extérieures. Il se réunit à l'initiative du Chef de Département.

3.2.3. Représentants des étudiants au Conseil de département

Les élections des représentants étudiants ont lieu courant novembre. Les étudiants sont représentés en collèges : 1^{ère} année, 2^{ème} année et Licences Professionnelles. Chaque année, les étudiants sont prévenus par voie d'affichage des dates de candidature et du scrutin.

3.3. L'organisation de la formation au département

3.3.1. Groupes

Une promotion de 1^{ère} année comporte 200 étudiants. Elle est divisée en 7 groupes de Travaux Dirigés (TD), eux-mêmes divisés en groupe de Travaux Pratiques (TP)

- 1 groupe TD = 28 étudiants
- 1 groupe TP = 14 étudiants (1/2 groupe TD)

3.3.2. Semestres, Unités d'Enseignement (UE) et modules

Les études conduisant à l'obtention du DUT sont organisées sur une durée fixée à quatre semestres. Les enseignements dispensés sont regroupés, par semestre, en 3 Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. Le découpage des enseignements des semestres 1, 2, 3 et 4 est présenté dans les tableaux suivants. Sont indiqués également les noms des responsables de module.

Enseignements semestre 1 (1^{ère} année)

		Modules		Responsables	Coef/ ECTS
UE11	Matériaux et technologie	CONS1	Langage graphique	Mme BALSSA	1,5
		CONS2	Gros œuvre en bâtiment	Mme ESCUDIER	1,5
		MXG1	Connaissance des matériaux	Mr ESCADEILLAS	1,5
		MXG2	Matériaux granulaires	Mr ESCADEILLAS	1,5
		PCE1	Réseaux de fluides	Mme BERNARD	2
		CONS3	Bases de la topographie	Mr BERTRAND	2
		TOTAL UE			
UE12	Environnement professionnel	MGM1	Base des opérations de construction	Mr VILLA	2
		COM1	Communication 1	Mme GACHEN	2
		LV1	Langue vivante 1	Mr CANDALOT	2
		PTU1	Projet tutoré 1	Mme CUBAYNES	2
		PPP1	PPP1	Mr BERTRAND	1
		MTU	Méthodologie de travail universitaire	Mr VILLA	1
		TOTAL UE			
UE13	Sciences et modélisation	SST1	Bases de calcul des structures	Mr BALAYSSAC	1,5
		SST2	Contraintes dans les structures	Mr BALAYSSAC	1,5
		SST3	Actions sur les structures	Mr CASSAGNABERE	2
		PCE2	Hydraulique	Mr TURATSINZE	2
		MAT0	Bases mathématiques pour le technicien	Mr CHAPPEY	1,5
		MAT1	Mathématiques 1	Mr CHAPPEY	1,5
		TOTAL UE			

Enseignements semestre 2 (1^{ère} année)

		Modules		Responsables	Coef/ ECTS	
UE21	Construction et ouvrage	PCE3	Confort acoustique et visuel	Mr VERDIER T	2	
		MXG3	Liants, bétons et enrobés	Mme CARCASSES	2	
		CONS4	Gros œuvre et second œuvre	Mme COUDERC	1,5	
		CONS5	Ouvrages de travaux publics	Mr DEBY	1,5	
		CONS6	Topographie appliquée au projet	Mr VERDIER J	2	
		TOTAL UE				9
		UE22	Communication professionnelle	MGM2	Planification des travaux	Mme ESCUDIER
COM2	Communication 2			Mme GACHEN	2	
LV2	Langue vivante 2			Mr CANDALOT	2	
INFO	Informatique appliquée			Mr CAGNON	2	
PTUT2	Projet tutoré 2			Mr RANAIVOMANANA	2	
PPP2	PPP2			Mr BERTRAND	1	
TOTAL UE				11		
UE23	Science et structures	SST4	Déplacements dans les structures	Mr PATAPY	2	
		SST5	Bases du béton armé	Mme CUBAYNES	1,5	
		SST6	Construction métallique	Mr BERTRAND	1,5	
		PCE4	Electricité	Mr PETIT	1,5	
		PCE5	Energétique	Mme GEOFFROY	1,5	
		MAT2	Mathématiques 2	Mr CHEZE	2	
		TOTAL UE				10

Enseignements semestre 3 (2^{ème} année)

		Modules		Responsables	Coef/ ECTS	
UE31	Equipements et ouvrages	MXG4	Bases géotechnique	Mr KLYSZ	1.5	
		MXG5	Géotechnique pour le technicien	Mr RANAIVOMANANA	1.5	
		PCE6	Enveloppe et ventilation	Mme BERNARD	1.5	
		PCE7	Maitrise de l'énergie	Mme BERNARD	1.5	
		CONS7	Projets de bâtiments	Mme COUDERC	2	
		CONS8	Projets de travaux publics	Mr DEBY	2	
		TOTAL UE				10
UE32	Management de projet	MGM3	Préparation des travaux	Mme BALSSA	1.5	
		MGM4	Gestion des chantiers	Mme ESCUDIER	1.5	
		COM3	Expression-communication	Mme ROUX	1.5	
		LV3	Langue vivante	Mme VOVAN	2	
		PPP3	PPP	Mr DEBY	1	
		STA1	Stage 1	Mme CUBAYNES	2	
		EDC	Etude de cas	Mr. VERDIER J	1.5	
		PTU3	Projet tutoré	Mr TOUMI/Mme ROUX	2	
		TOTAL UE				13
UE33	Matériaux et structures	SST7	Structures hyperstatiques	Mr DEBY	1.5	
		SST8	Béton armé pour le technicien	Mr TOUMI	2	
		SST9	Construction bois	Mr CASSAGNABERE	2	
		MAT3	Mathématiques	Mr CHEZE	1.5	
		TOTAL UE				7

Enseignements semestre 4 (2^{ème} année)

		Modules		Responsables	Coef/ ECTS
		UE41	Renforcements professionnels	LV4	Langue vivante
		Parcours différencié IPI/PEL			
		Parcours IPI			
		PCE9	Gestion législation	Mme BERNARD	1
		PCE8	Systèmes énergétiques	Mme BERNARD	1.5
		SST10	Modélisation des structures	Mme CUBAYNES	1.5
		TOTAL UE			6
		Parcours PEL			
		MAT5	Mathématiques	Mr CHEZE	1
		PCE10	Physique du bâtiment	Mme GEOFFROY	1.5
		SST12	Modélisation des structures complexes	Mr DEBY	1.5
		TOTAL UE			6
		CONS10	Construction durable	Mme HOT	1.5
		Parcours différencié IPI/PEL			
		Parcours IPI			
		MGM5	Management et maîtrise d'œuvre	Mr VILLA	1.5
		MGM6	Approche des projets de construction	Mr VILLA	1.5
		CONS9	Construction et maîtrise d'œuvre	Mme COUDERC	1.5
		TOTAL UE			6
		Parcours PEL			
		MAT4	Bases mathématiques de l'ingénierie	Mr CHEZE	1.5
		SST11	Structures et méthodes énergétiques	Mr CASSAGNABERE	1.5
		ALGO	Algorithmique	Mr VERDIER J	1.5
		TOTAL UE			6
		PFE	Projet de fin d'études	Mr KLYSZ	4
		COMP	Communication de projet	Mme ROUX	2
		PTU4	Projet tutoré		2
		TOTAL UE			8
		Stage 2		Mr VILLA	10
		TOTAL UE			10
UE43	Projets de fin d'études				
UE44	Stage				

3.3.3. Emploi du temps

Votre emploi du temps est établi par semestre à l'aide du logiciel CELCAT. Il est consultable en permanence sur <https://www.planning.iut-tlse3.fr/gcil/>. Cliquer sur Emploi du temps web et sélectionner votre groupe.

Vous disposez d'un emploi du temps par semaine avec l'ensemble des semaines du semestre. Dans chaque plage d'emploi du temps figurent :

- Le code du groupe concerné : « GC-S1A » (GC : Génie Civil, S1 : Semestre 1, groupe A)
- Le code de l'enseignement concerné « GC-G1TD » (GC : Génie Civil, G1 : module G1 Géotechnique, TD : Travaux Dirigés)
- Le nom de l'enseignant
- Le nom de la salle où se déroule l'enseignement

En abscisse, sont indiqués les horaires dans la journée, et en ordonnée, les 6 jours de la semaine.

Exemple :

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.planning.iut-tlse3.fr/gcil/g24451.html>. The page title is "Emploi du temps Groupe - GC-S3A". Below the title, there are links for "Version HTML imprimable", "Version PDF", and "ICS". A dropdown menu shows "Semaine 36, Semaine commençant le 05/09/2016". Below this, a row of buttons represents the months from August to February. The main part of the page is a grid representing the weekly schedule. The columns represent time slots from 08:15-09:15 to 18:00-19:00. The rows represent the days of the week from Monday (05/09/16) to Friday (09/09/16). Each cell in the grid contains information about the activity, including the code (e.g., GC-S3A, GC-MAT3-TD), the type of activity (TD, TP, CM), and the name of the instructor (e.g., BUFFO Laurie, VO-VAN Fabienne).

	08:15 - 09:15	09:15 - 10:15	10:15 - 10:30	10:30 - 11:30	11:30 - 12:30	12:30 - 12:45	12:45 - 13:45	13:45 - 14:45	14:45 - 15:45	15:45 - 16:00	16:00 - 17:00	17:00 - 18:00	18:00 - 19:00
Lundi 05/09/16	08:00-08:30 Réunion GC-S3ABCDEF BUFFO Laurie GC01 Remarques: Accueil étudiants S3	08:30-10:30 TD GC-S3A GC-COM3-TD		10:30-12:30 TD GC-S3A GC-LV3-TD VO-VAN Fabienne					13:30-17:30 TD GC-S3A GC-CONS7-TD				
Mardi 06/09/16	08:00-09:30 TD GC-S3A GC-PCE6-TD		09:30-12:30 TP GC-S3A1 GC-SST8-TP						15:00-16:00 CM GC-S3ABCDEF GC-SST9-CM amphi GCGP	16:00-17:00 CM GC-S3ABCDEF GC-SST8-CM amphi GCGP			
Mercredi 07/09/16		09:00-10:00 CM GC-S3ABCDEF GC-MXG4-CM Amphi 33						13:30-16:30 TP GC-S3A1 GC-PCE6-TP					
Jeudi 08/09/16	08:00-09:30 TD GC-S3A GC-MAT3-TD		09:30-11:30 TD GC-S3A GC-MXG4-TD										
Vendredi 09/09/16	08:00-09:30 CM GC-S3ABCDEF	09:30-11:00 CM GC-S3ABCDEF		11:00-12:30 TD GC-S3A				14:00-17:00 TD GC-S3A					

3.3.4. Absences

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, projets tuteuré, stages, contrôles, visites de chantier) ainsi qu'au bilan infirmier, organisés dans le cadre de toutes les étapes du DUT (1^{ère} année, 2^e année, Parcours Licence) **est obligatoire.**

Toute absence à n'importe laquelle de ces activités doit être justifiée auprès du secrétariat :

- Par une obligation imposée par une autorité publique investie d'une mission de service public ; la convocation originale doit être fournie au secrétariat du département **avant l'absence.**
- Pour une raison de maladie ; le secrétariat du département doit être prévenu et **l'étudiant doit fournir dans un délai de 2 jours ouvrés après la date de reprise,** soit un certificat médical **original** avec les dates d'absence, soit un avis **original** du Service de Médecine Préventive ou d'une infirmière de l'IUT.
- En cas de force majeure appréciée par le chef de département ; le secrétariat du département doit être prévenu et l'étudiant doit fournir une explication de l'absence par écrit, datée et signée, **dans les 2 jours ouvrés après la date de reprise.**

Dans tous les cas, **l'étudiant doit de sa propre initiative,** justifier son absence auprès du secrétariat et contacter les professeurs dont il a manqué les enseignements, ou l'épreuve dans un délai de **2 jours ouvrés après sa reprise.**

Les manquements répétés à l'obligation d'assiduité feront l'objet d'avertissements écrits du Chef de Département. A partir de 5 unités d'absence, un premier avertissement pourra être notifié. Après cette notification, si à nouveau 5 unités d'absence sont constatées, un deuxième avertissement pourra être notifié.

Une unité d'absence correspond à une séance d'enseignement (cours, TD, TP, projet tuteuré...)

A partir de ce 2^{ème} avertissement, le défaut d'assiduité pourra être pris en compte en amont du calcul du résultat de l'étudiant. L'étudiant ne pourra plus, dans ce cas, bénéficier des critères automatiques de validation ou de redoublement prévus aux articles 11, 12, 12bis, 14 et 15 du Règlement Intérieur des études.

Le jury pourra alors proposer la validation, le redoublement ou refuser l'autorisation de redoubler. En cas de redoublement, il fixera les UE pouvant être capitalisées et les UE à redoubler.

RAPPEL :

Juridiquement, la production d'un faux certificat médical constitue un délit : le faux et l'usage de faux. L'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende. En cas d'utilisation d'un faux certificat, vous vous exposez donc à des poursuites pénales sur le fondement de ce texte.

3.3.5. Modalités d'évaluation

Principes généraux

	Evaluations sur les cours et TD		Evaluations Travaux Pratiques		Evaluation PTUT	Evaluation Stage
	Contrôles de promotion	Contrôle TD	Comptes rendus	Examen Individuel		
Quand ?	Calendrier des contrôles	Calendrier des contrôles et/ou enseignants	Fin de chaque séance de TP	Fin de cycle de TP	Fin de cycle	Fin de cycle
Où ?	Salle d'examens	Salles de TD	Laboratoire de TP	Laboratoire de TP		
Matières concernées	Cf. calendrier des contrôles	Cf. calendrier des contrôles	Tous les TP	TP	Projet tutoré	Stage
Modalités d'évaluation	Evaluation individuelle écrite	Evaluation individuelle écrite	Ecrit par groupe (binôme ou trinôme)	Ecrit ou oral	Rapport écrit + soutenance + évaluation individuelle	Rapport écrit + soutenance + évaluation entreprise

Remarque :

Le calendrier des contrôles est affiché sur les panneaux d'affichage près de l'administration au 1^{er} étage du département.

Le contrôle de rattrapage n'est pas de droit. Sa mise en place résulte d'une étude au cas par cas des absences.

Calculatrices : Sauf avis contraire, les calculatrices alphanumériques, programmables, graphiques et communicantes sont interdites. **Il vous appartient d'investir dans une calculatrice type « collègue », et ce bien avant les premiers contrôles.** Il convient aussi de noter que sauf indication contraire explicitement mentionnée sur le sujet, les documents et calculatrices ne sont pas autorisés durant les contrôles des connaissances.

3.3.6. Avertissement sur le plagiat

*L'ensemble de l'équipe pédagogique du département Génie Civil attire particulièrement votre attention sur le problème du **plagiat**. Nous vous rappelons que le plagiat dans le cadre de votre scolarité ou de votre vie professionnelle peut avoir des conséquences lourdes (de l'avertissement, à l'exclusion de l'université, voire un procès dans le cadre de la vie professionnelle).*

Qu'est-ce que le plagiat ?

Au cours de votre cursus universitaire, vous aurez un certain nombre de travaux à réaliser (tribune libre, rapports, comptes rendus, exposés, etc.). Si vous êtes tentés par l'idée de gagner du temps, dans la remise d'un travail en rendant un copier-coller de documents (issus de sites web, de livres ou de revues, voire de devoirs des années antérieures ...), n'oubliez pas que si vous citez votre source, vous prouvez que vous savez chercher et mobiliser une information. Lorsque vous ne le faites pas, il s'agit d'un **plagiat** et c'est un délit qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

Selon l'article 335-3 du Code de la propriété intellectuelle, il y a plagiat pour « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits d'auteur, tels qu'ils sont définis et réglés par la loi. »

Selon le Petit Robert, il s'agit d'un « Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Sont considérés comme tentative de plagiat, le fait de :

- ☞ Copier un passage d'un livre, une revue ou une page web sans mentionner la source
- ☞ Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien
- ☞ Réutiliser un travail produit dans un autre cours (auto-plagiat)
- ☞ Insérer des images, des graphiques, des données, etc. sans indiquer la provenance (encore faut-il en avoir l'autorisation !)

**Attention au plagiat que vous jugerez habile parce que vous l'avez « bricolé » !
Changer un mot pour un autre, faire quelques coupes ne suffit pas !**

Risques encourus

Vous trouverez sur le serveur de l'IUT (Public\DDE\plagiat) les **sanctions disciplinaires** pour fraude, prises à l'égard d'étudiants au sein de l'université. Du simple avertissement à l'exclusion avec sursis, n'oubliez pas que **toute sanction est mentionnée dans votre dossier scolaire et peut nuire à votre poursuite d'études.**

Comment éviter le plagiat ?

Afin d'éviter toute forme de plagiat, il est important d'indiquer la provenance des informations que vous réutilisez dans votre travail. Vous trouverez sur le serveur (Public\DDE\plagiat) les documents qui vous aideront à citer correctement vos références.

Ce qui intéresse vos enseignants (et ce qu'ils évaluent), c'est avant tout votre capacité à chercher des informations, à les comprendre, et à les réutiliser dans un contexte approprié, et non votre capacité à manipuler un moteur de recherche et une souris !!!

3.3.7. Stage 1^{ère} et 2^e année

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Durée et période	3 semaines à la fin du semestre 2 (juin)	7 semaines à la fin du semestre 4 (mai-juin)
Objectifs	Découvrir le milieu de l'entreprise du BTP et le chantier (stage ouvrier)	Utiliser les compétences attendues d'un technicien supérieur
Recherche	Il est de la responsabilité de l'étudiant de se trouver un stage. Vous disposerez d'un fichier recensant les entreprises ayant accueilli des stagiaires les années précédentes	
Modalités administratives	Il doit faire l'objet d'une convention de stage tripartite, c'est-à-dire signée par l'entreprise, l'IUT et vous-même (la procédure est dématérialisée sur la plateforme Paul Sab Réseau)	
Evaluation	Un rapport écrit est demandé à l'étudiant Une fiche d'évaluation est demandée à l'entreprise Une soutenance orale sera programmée au cours du S3 pour présenter le stage en lien avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant.	Un rapport écrit est demandé à l'étudiant Une fiche d'évaluation est demandée à l'entreprise Une soutenance orale sera programmée à la fin du stage de 2 ^{ème} année

3.3.8. Communication

Chaque étudiant a un compte informatique (login et mot de passe) pour se connecter aux ordinateurs du département.

Chaque étudiant a une adresse mail institutionnelle : prénom.nom@etu-iut-tlse3.fr

Il vous est demandé de CONSULTER TRES REGULIEREMENT VOTRE MAIL ETUDIANT, seul moyen d'information rapide concernant les cours, les absences des enseignants, les rattrapages de contrôle, etc.

Il existe deux moyens pour consulter votre messagerie :

1/ le webmail : <http://webmail.etu.iut-tlse3.fr/>

2/ ou paramétrer votre Smartphone ou client messagerie

- Nom d'utilisateur : 3lettres4chiffresa ex. : fgy5970a)
- Serveur courrier entrant : imaps-etu.iut-tlse3.fr avec sécurité SSI, Port 993
- Serveur courrier sortant : votre smtp perso (free, orange...)

Pour des compléments d'informations vous pouvez consulter ce tutoriel :

http://www.iut-tlse3.fr/information/documentation_video/configuration_OE.htm

Le département dispose d'un réseau WIFI.

Pour connaître l'actualité du département, vous pouvez consulter :

Le site internet : <https://iut-gccd.univ-tlse3.fr>

La page Facebook : <https://www.facebook.com/GCCDtlse3/>

3.3.9. Délivrance du DUT

Un certificat provisoire vous est délivré à l'issue des jurys d'attribution du DUT. Vous pourrez retirer votre diplôme 1 an après son obtention, au service « Scolarité » de Ponsan, 115 route de Narbonne, 31077 Toulouse Cedex 4, en échange du certificat provisoire et sur présentation d'une pièce d'identité.

3.4. La vie au département

3.4.1. Plans du département GCCD

Vous les trouverez en annexe à la fin de ce livret.

3.4.2. Règles de vie

Le département est un lieu public donc non-fumeur dans sa totalité, les étudiants sont priés de respecter cette règle. Merci aux fumeurs de déposer leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition.

Jusqu'à nouvel ordre, il est formellement interdit de consommer boissons et nourriture à l'intérieur du département.

L'utilisation des rollers, skate, trottinettes etc. est interdite dans l'enceinte du département.

3.4.3. Téléphones portables

Les téléphones portables doivent impérativement être éteints et placés dans les sacs durant les enseignements (cours, TD, TP) et les contrôles. En cas de non-respect, vous pourrez être exclu.

3.4.4. Sécurité

Tout au long de votre scolarité, vous devrez être particulièrement attentifs aux **règles de sécurité**. Quel que soit votre futur métier, la sécurité sera une préoccupation importante.

A l'IUT, vous devez respecter :

- Les **règles générales de sécurité** dans la vie au département (alarmes, évacuations, procédures d'appel des secours...).
- Les **règles particulières** concernant la sécurité dans les travaux pratiques en béton et béton armé, le port des chaussures de sécurité et de la blouse est OBLIGATOIRE (les consignes précises figurent dans les cahiers de Travaux Pratiques et sont rappelées par les enseignants).
- **Les règles spécifiques de sécurité** lors des visites de chantiers (équipements : chaussures, casques, baudriers (routes) et consignes données par les enseignants).



Consignes de sécurité à l'attention des personnels de l'IUT-A



Cas n°1 : Vous découvrez un début d'incendie, des fumées ou une odeur anormale de brûlé


- Appelez les pompiers au **18**
- Prévenez l'ACMO du site au standard général 05 62 25 80 00 ou un responsable du site
- Evacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment

Cas n°2 : L'alarme incendie se déclenche :

Evacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment en respectant les consignes suivantes :


- Fermer les portes et les fenêtres correctement ;
- Eteindre les équipements utilisés (informatique, machines, hottes, etc.) ;
- Ne pas chercher à récupérer vos effets personnels ni votre véhicule ;
- Ne pas utiliser les ascenseurs ;
- En cas de fumée, se baisser, l'air frais se trouve au niveau du sol ;

- Une attention particulière doit être accordée aux personnes en situation de handicap. Pensez aux déficients auditifs qui peuvent ne pas entendre le signal d'évacuation, aux personnes à mobilité réduite ou à déficience visuelle qu'il faudra aider à évacuer.
- Si vous êtes enseignant, assurez-vous que les étudiants placés sous votre responsabilité lors de vos cours évacuent, que ceux en situation de handicap sont pris en charge.
- N'omettez pas de contrôler les salles annexes et les sanitaires.
- Signaler aux secours toute personne susceptible d'être restée dans les locaux ;
- Ne pas bouger du point de rassemblement tant que l'autorisation n'a pas été donnée ;
- Laisser libre les voies d'accès pour les engins de secours.

En cas d'incendie, vous pouvez utiliser un **déclencheur manuel**  pour alerter les secours. Prévenez dès que possible l'accueil de votre établissement ou un responsable.

Rappel : il est impossible de faire la différence entre un exercice d'évacuation et un incendie réel ; vous devez immédiatement évacuer dès le signal sonore, les minutes sont précieuses !

De manière préventive :

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux  (RAPPEL)
- Les portes des couloirs de circulations ne doivent pas être bloquées ; il s'agit de portes coupe-feu qui se déclenchent sur l'alarme incendie. Elles permettent l'isolement des zones les unes par rapport aux autres.
- Les issues de secours et les couloirs doivent rester libres de tout encombrement ;
- N'entravez pas l'accès des engins de secours sur le site. Stationnez-vous sur les places de parking prévues à cet effet.

Cas n°3 : Vous êtes témoin d'un accident (blessure, chute, malaise, ...) ou d'un incident (agression...)

- Appelez le SAMU au **15** ou la police au **17**,
- Prévenez le Sauveteur Secouriste du Travail du site ou un responsable présent
- Si vous êtes secouriste : examiner et secourir la victime. Dans le cas contraire, ne pas déplacer la victime, ne pas lui donner à boire et attendre avec elle les secours.

Cas n°4 : Vous êtes victime d'un accident ou d'un incident (agression...)

- Appelez le SAMU **15** ou la police au **17**
- Prévenez le responsable du site

Il est interdit aux personnels de s'enfermer à clef, pendant leurs travaux dans les locaux, ou de travailler seul sans avoir informé une personne présente sur site.

3.4.5 Accès au département

En bus :

Le département GCCD est desservi par :

- la ligne 23 & 80 / arrêt INSA ou Ranguel
- la ligne 78 / arrêt INSA ou Ranguel
- la ligne 44 / arrêt Faculté de Pharmacie

En métro :

Prendre la ligne B :

- Arrêt Ranguel
- Ou Arrêt Faculté de Pharmacie

Plus d'information : <http://www.tisseo.fr/>

4. A votre disposition

4.1. Service scolarité

Scolarité du département : gère votre vie scolaire au département GCCD

Horaires d'ouverture :
7h30 à 12h30/13h30 à 17h30
Susceptibles d'être modifiés

Delphine VACHER – 1^{ère}, 2^e année et LP
Bureau B12 – 05 62 25 88 41

Services de Scolarité générale : Hall central Ponsan, 115 route de Narbonne.

Pour tous les problèmes généraux
d'inscriptions, bourses, certificats de scolarité,
diplômes.

Horaires d'ouverture :
8h30 à 12h00/13h30 à 16h30
(sauf le vendredi 16h00)

4.2. Services Médicaux - Sociaux

Deux infirmières, l'une sur le site de Ponsan, l'autre sur le site de Rangueil et une assistante sociale (site de l'UPS) sont à la disposition des étudiants.

Bilan infirmier : au cours de la première année, chaque étudiant e recevra une convocation par mail, cette visite est obligatoire.

	Infirmières		Assistante sociale	Médecins
	Rangueil	Ponsan	SIMPSS UPS	SIMPSS UPS
	Catherine SALLES	Christelle DUBREUMETZ	Mme DESPORTES	Dr MONTEIRO Dr CADIEUX
Où les trouver	Département GEA Rangueil	Bâtiment administratif – RDC	UPS 1 ^{er} étage du bâtiment Forum (SIMPSS)	
Horaires	8h-17h00 absente le mercredi	7h45 – 17h15 absente le vendredi PM	Sur RDV	
Coordonnées	05 62 25 88 79 06 75 75 05 16 catherine.salles@iut-tlse3.fr	05 62 25 81 02 06 75 75 04 97 christelle.dubreumetz@iut-tlse3.fr	Secrétariat : 05 61 55 73 67	Secrétariat : 05 61 55 73 59

4.3 Restauration

Des restaurants universitaires gérés par le CROUS Toulouse-Occitanie sont à votre disposition : <https://www.crous-toulouse.fr/restauration/manger-au-crous/>

Site Rangueil

Cafétéria en face du département informatique
RU ou cafétéria de l'INSA
RU 2 à coté de la salle du Cap
Moovy market (vente à emporter) devant le département

Site Ponsan :

RU 3 de la fac de médecine
Cafétéria fac de médecine
RU 1 à l'entrée de l'UPS

Paiement par carte « Izly », tarif entre 3 à 4€. Plus d'informations en consultant le site : <http://www.izly.fr>

4.4. Association étudiante en GCCD

L'AMICALE des étudiants GCCD organise régulièrement des manifestations, l'information est diffusée par affichage.

Membres du bureau que vous pouvez contacter :

Président : Julien LERE-PORTE
Trésorier : Martin PETITPIERRE
Secrétaire : Nayeli PONS

4.5. Centre de Ressources DOcumentaires (CRDOC)

Le Centre de Ressources DOcumentaires est présent sur deux sites :

Site de Rangueil :
I.U.T. Paul Sabatier
133, avenue de Rangueil
1^{er} étage
Tél. : 05 62 25 89 46
E-mail : contact.crdoc@iut-tlse3.fr

Site de Ponsan :
IUT Paul Sabatier
115 route de Narbonne
1^{er} étage du bâtiment administratif
Tel : 05 62 25 82 86
E-mail : contact.crdoc@iut-tlse3.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au Jeudi : 9h -18h
Vendredi : 9h-17h

Horaires d'ouverture :
Lundi au Vendredi : 9h - 19h

Fermeture pendant les vacances universitaires

A votre disposition dans ces CRDOC :

- Accès Internet
- Plus de 9000 ouvrages
- Plus de 200 titres de périodiques
- Consultation de cédéroms en réseau et en monoposte
- Vidéothèque
- Relais INSEE

4.6. Activités sportives

Trois formules possibles :

1) **le sport optionnel à l'IUT** : pratiqué dans le cadre des études, encadré par les professeurs de sport de l'Université et débouchant sur une évaluation. La note attribuée est fonction des progrès accomplis et ne dépend pas du niveau de départ.

2) **le sport universitaire au département** : pris en charge entièrement par les étudiants du département ; il concerne principalement les sports collectifs tels que le football, le rugby, le hand-ball... Il permet de disputer les compétitions universitaires académiques : les rencontres se déroulent le jeudi après-midi.

3) **le sport universitaire avec l'Université Paul Sabatier** : permet aux sportifs de haut niveau et de niveau national de disputer, sous les couleurs de l'UPS, les championnats de France Universitaires.

Une présentation de ces différentes formules sera faite en début d'année universitaire.

4.7. SCUIO-IP

Le **Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle** (SCUIO-IP) a pour mission :

- D'accueillir, informer tout public (lycéen, étudiant, adulte) sur les études, les métiers, l'emploi ;
- D'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet d'études ;
- D'aider les étudiants à leur future insertion professionnelle.

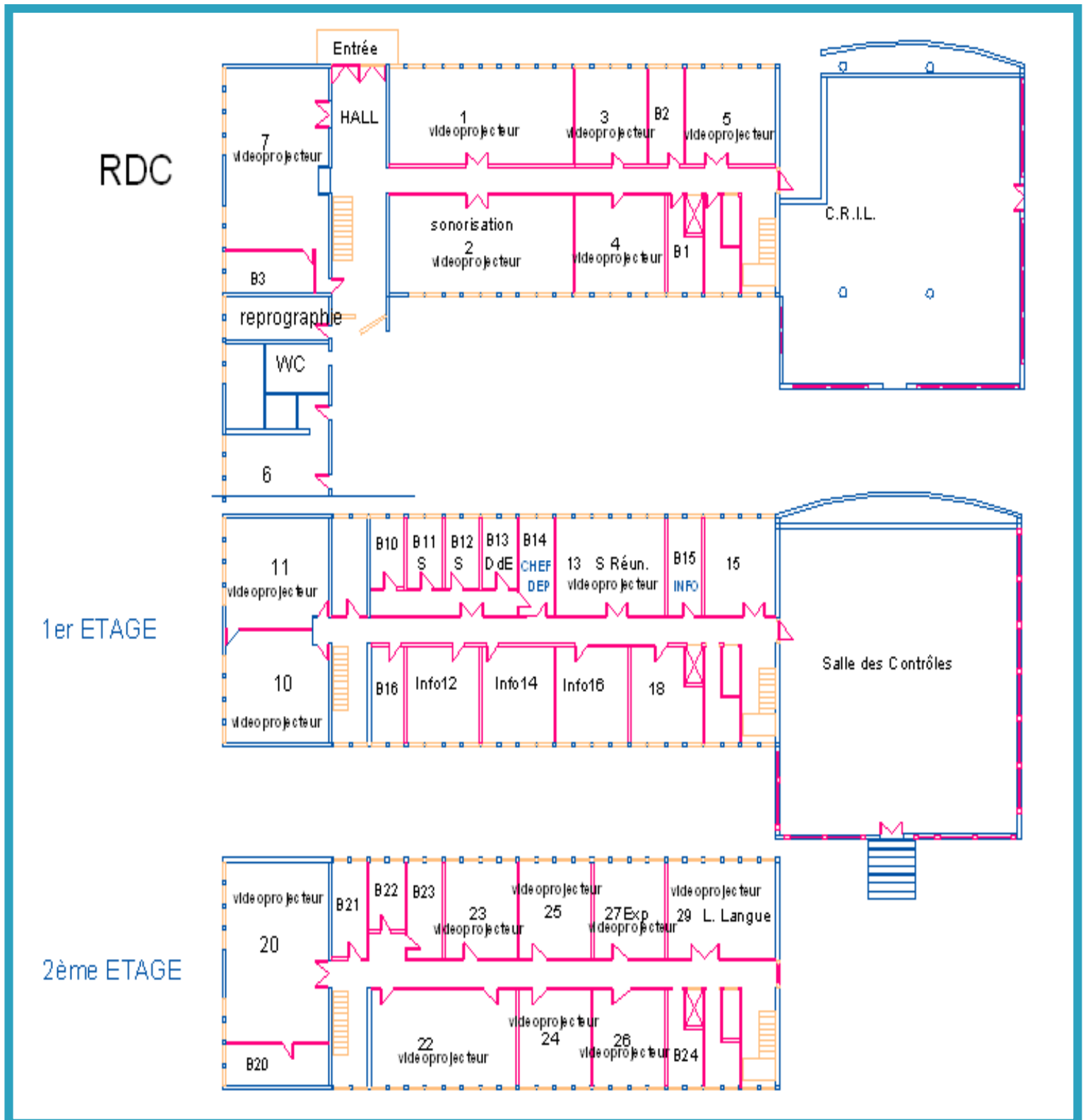
Une équipe de Chargées d'information, de Chargées d'orientation, de Psychologues de l'Education Nationale et de Chargées d'insertion professionnelle est à votre écoute pour vous aider à élaborer votre projet (orientation, réorientation, poursuite d'études, stage, emploi) et vous accompagner dans vos recherches d'information.

SCUIO-IP

Université Toulouse III -Paul Sabatier
Bâtiment E4,
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
05 61 55 61 32

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00

Plans du département GCCD



NOTES PERSONNELLES



Bonne rentrée

!!